Questions orales

• (1122)

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, à mon avis, on a très fortement exagéré le montant de la somme prêtée à l'INCO par la Société pour l'expansion des exportations. J'ai d'ailleurs les chiffres en main. La Société a prêté 17.25 millions de dollars à l'INCO en 1973 et 40 millions de dollars, en 1976, pour ses activités en Indonésie. Environ 40 p. 100 du prêt accordé en 1976 sont déboursés. Je dirais aussi que tous ces prêts ont été accordés contre la promesse que cet argent irait à la fabrication d'équipement canadien, ce qui signifie la création d'emplois, environ 4,500, dont les Canadiens auraient été privés sans cela. Si l'on tient compte de ce fait important ainsi que de la certitude, déjà exprimée je crois, que, si nous n'avions pas prêté cet argent, quelqu'un d'autre l'aurait fait, tout cela fait que le Canada y gagne du point de vue de l'exportation de sa technologie. C'est pourquoi, tout bien pesé, je crois que ces prêts ont été une bonne chose.

En ce qui concerne plus précisément la question du député, il serait, je pense, le premier à dire qu'en tant que gouvernement, nous n'avons pas le pouvoir de donner ce genre de directives à l'INCO. Même si nous pouvions le faire, il est bien curieux de voir l'opposition officielle se faire l'avocat d'une telle politique, alors qu'elle a clamé à travers tout le pays . . .

Des voix: Oh, oh!

- M. Munro (Hamilton-Est): J'ai l'impression que le député approuve en fait ce genre de politique.
 - M. Crosbie: Nous voulons connaître votre position.
- M. Munro (Hamilton-Est): Si c'est le cas, c'est une bien curieuse politique, surtout en ce moment où le chômage est élevé, d'essayer de freiner le secteur privé, qui est justement le secteur que nous essayons de stimuler pour qu'il crée les nouveaux emplois dont les Canadiens ont un si grand besoin.
- M. Crosbie: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est manifeste que le premier ministre suppléant a mal interprété ma question. Je lui ai demandé comment le gouvernement a réagi devant les énoncés de principe de M. Stuart Smith, le chef du parti libéral ontarien. Ce dernier a par ailleurs déclaré que si l'INCO n'agissait pas dans ce sens, le gouvernement provincial avait le pouvoir de l'y contraindre. Le premier ministre suppléant conviendrait-il que le gouvernement ontarien a ce pouvoir? Sinon, le gouvernement fédéral accepte-t-il ou acceptera-t-il ces propositions de M. Smith? Ce ne sont pas mes propositions. Je demande simplement une réponse.
- M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, M. Smith a demandé au premier ministre Davis d'étudier cette proposition. Le député conviendra peut-être que le premier ministre Davis pourrait avoir les capacités pour répondre à M. Smith. [M. Crosbie.]

C'est au premier ministre provincial de répondre car c'est à lui qu'on s'adressait. Comme je l'ai déjà dit, je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de donner de telles directives. Je ne crois d'ailleurs pas que ce serait bien avisé dans les circonstances.

M. Crosbie: Le premier ministre suppléant conviendrait-il qu'il s'agit là de propositions irresponsables et politiques et qu'on devrait les . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR D'UN MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE, M. WINSTON SPENCER CHURCHILL

M. l'Orateur: Avant de continuer la période des questions, tous les députés voudront sans doute se joindre à moi pour saluer la présence à notre tribune d'un très distingué visiteur, petit-fils d'un ancien membre très distingué du Parlement britannique où il siège lui-même d'ailleurs à titre de député. Je veux parler bien entendu de Winston Spencer Churchill.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—PROPOSITION DE STOCKAGE DU NICKEL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Comme le premier ministre est absent, monsieur l'Orateur, je pose ma question au premier ministre suppléant. Pourrait-il contacter le premier ministre aujourd'hui, où qu'il puisse être, et lui demander, et ma question est des plus sérieuses, de communiquer aujourd'hui avec M. J. E. Carter, président du conseil de l'INCO, et de lui présenter deux demandes importantes avant la réunion de demain sur le cas de l'INCO? Premièrement, pourrait-il annuler maintenant l'ordre voulant que des mises à pied aient lieu dans trois villes du Canada au mois de février; et deuxièmement, à la suite de cela, le gouvernement et l'INCO prendront-ils dès maintenant des mesures visant au stockage des matières produites par l'INCO au Canada en tenant compte du fait qu'il est plus raisonnable de dépenser maintenant des sommes qui pourront être récupérées plus tard quand nous vendrons ces produits plutôt que de dépenser 20 millions de dollars pour les prestations d'assurance-chômage qui devront être versées si ces mises à pied ont lieu? Nous avons déjà fait du stockage de ce genre pour les agriculteurs canadiens; et ce qui est valable pour les agriculteurs du pays l'est certainement pour les mineurs.